

Session Automne 2024

Début de distribution des horaires mardi 13 août

Journée pédagogique jeudi 15 août

Début des cours lundi 19 août

Congé de la fête du Travail lundi 2 septembre

Date limite de désinscription jeudi 19 septembre

Congé de l'Action de grâce lundi 14 octobre

Journées d'études mardi 15 au vendredi 18 octobre

Date limite d'abandon de cours jeudi 31 octobre

Journée « Portes ouvertes » mercredi 13 novembre

Journée* horaire du mercredi le mardi 10 décembre est un mercredi

Fin des cours mardi 10 décembre

Session d'examens jeudi 12 décembre au vendredi 20 décembre

Épreuve uniforme de français mercredi 18 décembre

Fin de la session vendredi 20 décembre

Journées de réserve mercredi 11 décembre et lundi 23 décembre

Remise des notes lundi 30 décembre

Légende

- Distribution des horaires
- Début des cours
- Date limite de désinscription
- Absence de cours
- Date limite d'abandon
- Fin de la session
- Journée d'examens
- Journée pédagogique
- Portes ouvertes
- Préparation aux examens

AOÛT				
L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

SEPTEMBRE				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

OCTOBRE				
L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

NOVEMBRE				
L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

DÉCEMBRE				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

Session Hiver 2025

Début de distribution des horaires mardi 14 janvier

Journée pédagogique mercredi 15 janvier

Début des cours vendredi 17 janvier

Date limite de désinscription mercredi 14 février

Journées d'études lundi 17 mars au vendredi 21 mars

Date limite d'abandon de cours lundi 31 mars

Congé férié du Vendredi saint vendredi 18 avril

Congé férié du lundi de Pâques lundi 21 avril

Fin des cours lundi 12 mai

Épreuve uniforme de français mercredi 14 mai

Session d'examens mercredi 14 mai au jeudi 22 mai

Fin de la session jeudi 22 mai

Journées de réserve mardi 13 mai et mercredi 23 mai

Remise des notes jeudi 29 mai

Légende

- Distribution des horaires
- Début des cours
- Date limite de désinscription
- Absence de cours
- Date limite d'abandon
- Fin de la session
- Journée d'examens
- Journée pédagogique
- Portes ouvertes
- Préparation aux examens

JANVIER				
L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

FÉVRIER				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

MARS				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

AVRIL				
L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

MAI				
L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30
JUIN				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6

Tout jour de cours perdu doit, en principe, être repris.

Pour l'année 2024-2025, la responsabilité de modifier le calendrier scolaire revient à la Direction des études. Elle applique alors les modalités décrites plus bas, pour l'une et l'autre session, dans la mesure où une modification peut être annoncée assez tôt pour être réalisable.

Pour tout cas exceptionnel allant au-delà de ces balises, la modification du calendrier scolaire est décidée au conseil d'administration, après consultations prévues au Règlement numéro 1 du collège.

Les modalités suivantes s'appliqueront en cas de jour de cours perdu

AUTOMNE 2024**Premier jour de cours perdu :**

Le mercredi 11 décembre devient une journée de cours
Session d'examens : du 12 décembre au 20 décembre
L'épreuve uniforme de français demeure le 18 décembre
Date limite de remise des notes : 30 décembre

Deuxième jour de cours perdu :

Le dimanche 23 décembre devient un jour de cours
Session d'examens : du 13 décembre au 23 décembre
L'épreuve uniforme de français demeure le 18 décembre
Date limite de remise des notes : 31 décembre

HIVER 2025**Premier jour de cours perdu :**

L'épreuve uniforme de français demeure le 14 mai
Le 13 mai devient un jour de cours
Session d'examens : du 14 mai au 22 mai
Date limite de remise de notes : 29 mai

Deuxième jour de cours perdu :

L'épreuve uniforme de français demeure le 14 mai
Le 23 mai devient un jour de cours
Session d'examens : du 14 mai au 23 mai
Date limite de remise de notes : 30 mai

Deux nouvelles dates d'abandon sans échec ont été ajoutées au calendrier soit le 31 octobre 2024 et 31 mars 2025. Il est important de noter que ces dates pourraient être différentes à chaque année.

Ces modalités s'appliquent pour les cours soumis à l'horaire régulier. Pour les cours en mode intensif ou concernés par des modalités d'horaires adaptées, la date d'abandon est fixée à 60% de la durée du cours et indiquée au plan de cours.